

Commune de SOLLACARO
Conseil Municipal : Réunion du 31 mars 2023 à 18 heures

Présents : J.J. BARTOLI ; R.M. CESARI ; M.P. LANGIANNI ; E. LOMELLINI ;
B. CESARI ; I. BARTOLI ; B. BUCAÏ ; J. ISTRIA ; Y. NICOLAÏ.

Absente (excusée) : A. GERMAIN (pouvoir à E. LOMELLINI)

Secrétaire de séance : M.P. LANGIANNI

Rapport n° 1 : Examen du Compte de Gestion 2022

Le Maire rappelle aux membres du conseil que le Compte de Gestion est établi par Monsieur le receveur municipal de Sartène à la clôture de l'exercice.

Ce Compte de Gestion doit être conforme au Compte Administratif.

Il soumet donc le Compte de Gestion 2022 à l'approbation du Conseil Municipal.

		Compte de Gestion	Compte Administratif
FONCTIONNEMENT	Dépenses	482 721,23 €	482 721,23 €
	Recettes	626 133,83 €	626 133,83 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	396 479,87 €	396 479,87 €
	Recettes	481 611,26 €	481 611,26 €

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022.

Rapport n° 2 : Examen et vote du Compte Administratif 2022

Le Maire présente le Compte Administratif 2022 en précisant qu'il correspond bien au Compte de Gestion 2022 :

Dépenses :

Fonctionnement : 482 721,23 €

Investissement : 396 479,87 €

RAR Invest. : 93 153,02 €

Total cumulé : **972 354,12 €**

Recettes :

Fonctionnement :	626 133,83 €
Investissement :	481 611,26 €
Exc. Fonct. Reporté :	531 040,08 €
Exc. Inv. Reporté :	106 117,23 €
RAR Invest. :	95 382,06 €
Total cumulé :	1 840 284,46 €

Le Maire laisse alors la parole à la 1^{re} adjointe et se retire pour que le Conseil puisse délibérer.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif pour l'exercice 2022.

Rapport n° 3 : Affectations des résultats de l'exercice 2023

Le Maire expose aux membres du Conseil les résultats d'exécution du Compte Administratif 2022, conformes au Compte de Gestion et qui se décomposent de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

- Résultat excédentaire 2021 : 531 040,08 €
- Résultat excédentaire 2022 : 143 412,60 €
- Résultat cumulé : 674 452,68 €

Section d'Investissement :

- Résultat excédentaire 2021 : 106 117,23 €
- Résultat excédentaire 2022 : 85 131,39 €
- RAR Recettes/Dépenses : 2 229,04 €
- Résultat cumulé : 193 477,66 €

Il propose les affectations suivantes à inscrire au budget de l'exercice 2023 :

- Total à inscrire en Recettes d'Investissement (ligne 002) : 193 477,66 €
- Total à inscrire en Recettes de Fonctionnement (ligne 002) : 674 452,68 €

Le Maire demande donc aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, ouï la proposition du Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, les propositions d'affectations des résultats.

Rapport n° 4 : Vote des taux relatifs aux différentes taxes

Le Maire propose pour l'année 2023 de maintenir les taux appliqués en 2022 pour un produit total prévisionnel de 206 750,00 €.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition du Maire.

Rapport n° 5 : Présentation et vote du BP 2023

Le Maire présente successivement aux membres du Conseil chacune des deux sections du BP 2023 par chapitres s'établissant globalement comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses et Recettes totales : 1 232 788,00 €
- Virement à la section d'INV : 292 820,00 €
- Exc. de FONCT. reporté : 674 452,00 €

Section d'Investissement :

- Dépenses et Recettes totales : 1 084 250,00 €
- Virement de la section de FONCT. : 292 820,00 €
- Exc. D'INV. Reporté : 193 477,00 €

Il demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, ouï les explications du Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget prévisionnel 2023.

Rapport n° 6 : Délibération relative aux subventions allouées aux associations

Conformément aux crédits budgétaires inscrits en section de fonctionnement au BP 2023, compte 65748 « subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé », le Maire propose d'allouer des subventions aux associations pour un montant total de 5 950,00 € et réparties comme suit :

- Valinco Gym : 150,00 €
- Journal U Taravu : 100,00 €
- Fiera di u Turismu Campagnolu : 2 500,00 €
- Association des anciens combattants Olmeto/Sollacaro : 300,00 €
- Réseau Santé Polyvalent : 250,00 €
- Association « A Suddacarinca » : 2 000,00 €
- Association « Inseme » : 500,00 €
- SVARR Foot : 150,00 €

Il demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, ouï les propositions du Maire et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, l'attribution des subventions aux associations précitées.

Questions diverses :

1) Fontaine de Barcaghjolu :

Dans le cadre du projet de la signalétique patrimoniale, il est envisagé d'apposer une plaque à la fontaine de Barcaghjolu. La question qui en découle est de savoir s'il pourrait y avoir une possibilité de projet de rénovation, d'aménagement et d'embellissement de la fontaine.

Le Maire propose de se tourner vers le CAUE pour lancer une étude dans ce sens.

2) Colombarium :

La tendance à l'incinération des défunts étant de plus en plus en plus forte, M.P. LANGIANNI demande s'il ne serait pas opportun de penser à dédier un secteur du cimetière communal pour l'édification d'un colombarium. Le Conseil est d'accord sur ce point et vote pour étudier la faisabilité du projet.

3) Suppression du point d'arrêt du car au col de Cilaccia :

M.P. LANGIANNI expose le cas du point d'arrêt de la ligne de car AJACCIO/BONIFACIO situé au col de Cilaccia. En effet, il est question de supprimer ce point d'arrêt au prétexte qu'il en existe un au village de CASALABRIVA. Or, ce lieu est plus facilement accessible pour les habitants de SOLLACARO qui, pour certains, peu ou pas véhiculés, utilisent fréquemment ce moyen de transport.

Il s'agit donc de voir dans quelle mesure on peut intervenir pour faire maintenir ce point d'arrêt.

4) Eclairage public de la rue Alexandre Dumas :

M.P. LANGIANNI rappelle que lors d'une séance précédente, le cas du manque d'éclairage de la rue Alexandre Dumas avait été évoqué. Elle désire donc connaître l'évolution de la situation.

Le Maire rappelle que c'est le Syndicat d'Energie de Corse du Sud qui a la compétence en la matière tant au niveau de la maîtrise d'ouvrage que de la maîtrise d'œuvre. Suite à une prise de contact avec les services, une étude est prévue pour tenter de résoudre ce problème.

5) Escaliers quartier Livisano :

Une doléance émanant des riverains du quartier Livisano fait part de l'état des escaliers au début du chemin qui mène à Calvèse. Ils estiment en effet que ces escaliers, de par leur configuration, sont dangereux et difficiles d'accès.

Le Maire expose que leur réfection est prévue dans un plan plus vaste de rénovation des ruelles du village. Toutefois, ce projet est soumis à une intervention du Syndicat d'Energie de Corse du Sud pour l'enfouissement des réseaux EDF et France Telecom. Si la réalisation de ces travaux venait à tarder, la réfection des escaliers pourra être anticipée.

6) Proposition de prime ou de valorisation d'emploi pour la secrétaire de mairie.

M.P. LANGIANNI demande s'il ne serait pas possible de valoriser l'emploi de la secrétaire, M.Paule SECONDI, qui effectue de nombreuses tâches et doit endosser de ce fait de fortes responsabilités.

Le Maire et l'ensemble du Conseil reconnaissent le sérieux et la charge importante de travail effectué par la secrétaire mais son statut qui dépend de la fonction publique territoriale ne laisse pas une grande marge de manœuvre. Toutefois, le Maire propose de voir avec le Centre de Gestion quelles pourraient être les possibilités de promotion.

7) Marché des producteurs.

R.M. CESARI fait part d'une proposition de la Chambre d'Agriculture pour l'organisation sur une matinée d'un marché de producteurs sur le village. Il s'agirait de réunir des exploitants agricoles labellisés pour un marché de printemps qui pourrait se tenir au mois d'avril ou mai et un marché d'automne qui se tiendrait au mois d'octobre. Le Conseil estime l'idée intéressante et charge R.M. CESARI de voir avec la Chambre d'Agriculture pour finaliser ces animations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

J.J. BARTOLI

R.M. CESARI

M.P. LANGIANNI

I. BARTOLI

B. CESARI

E. LOMELLINI

B. BUCAÏ

J. ISTRIA

Y. NICOLAÏ